

# COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 11 Janvier 2024

| Nombre de Membres              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 11                             | 11          | 9                                   |

|                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| Date de convocation : | 02 janvier 2024 |
| Date d'affichage :    | 02 janvier 2024 |

## OBJET DE LA DELIBERATION

2024 -03: Remplacement candélabre clos aux prêtres

L'an deux mille vingt-quatre le 11 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

### Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, COLLET GILLES, DELEVILLE KARYNE (ARRIVE A 19H49), LAPRADE DANIEL, LEGRAND OLIVIER, PASQUIER LAETTIA, GRAS ANITA, LESCURE MAGALI

### Ont donné procuration Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

TREBUCHET ARNAUD A THIBAUD ALAIN  
FERRANDIS MYLENE A PASQUIER LAETTIA

### Etaient absent Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

VARIN ROMAIN

Mr COLLET Gilles a été nommé secrétaire de séance

**Considérant** l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

**Considérant** que la commune de Bréau est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public Impasse du clos aux prêtres  
Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 5579 € HT et 6695€ TTC.

### **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés dont deux abstentions

- **REJETE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS) mais propose de faire une étude en installant un éclairage complémentaire sur un candélabre face au château d'eau
- **SOLLICITE** le SDESM pour un avant-projet ci-conformité

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 077-217700525-20240207-2024\_03-AR

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le

ID : 077-217700525-20240207-2024\_03-AR

Ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Breau, le 12 janvier 2024

**Le Maire**  
**Alain THIBAUD**

A blue circular official stamp of the Mayor of Breau is visible. The stamp contains the text 'Le Maire' and 'Alain THIBAUD'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

*M. le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

*De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante , et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*